

## **NON, LES LIMBES & L'EXPOSITION L'AUBE DES RIGUEURS MOLLES NE PRÉSENTENT AUCUN CARACTÈRE PÉDOPORNOGRAPHIQUE**

**Ce communiqué est une réponse indignée aux propos diffamatoires diffusés depuis le jeudi 8 février par le Front National et le Groupe "Saint-Étienne Bleu Marine" à propos de l'exposition de Laura Bottereau et Marine Fiquet intitulée *L'aube des rigueurs molles*, que nous présentons jusqu'au 16 février 2018. En prétendant vouloir protéger les publics d'agissements malveillants, le FN délivre un commentaire odieux qui révèle toute la méconnaissance, la démagogie et le mépris du parti d'extrême droite pour les lieux de diffusion de l'art, les artistes et les publics dont il renie le libre arbitre.**

Depuis plus de cinq ans l'espace d'arts plastiques *Les Limbes* s'attache à faire connaître à la diversité des publics stéphanois la création artistique actuelle, régionale et nationale, dans une volonté de transmission et de démocratisation de l'art. Engagé en faveur d'un art qui associe des formes d'expression contemporaines et plus traditionnelles, *Les Limbes* assure une programmation qui répond à une éthique exigeante.

Notre structure est reconnue et soutenue par la ville de Saint-Étienne, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la DRAC Auvergne Rhône-Alpes. Contrairement à ce qu'affirme le FN, chacune de ces instances choisit d'accorder son soutien aux *Limbes* par le biais de comités indépendants, de façon libre et transparente. Par ailleurs, l'exposition actuelle a été en partie produite et financée par l'association nantaise MPVite. **Ces précisions n'ont pas valeur de justification, elles ne font que souligner l'ignorance des élus FN en matière de soutien à la culture et à ses acteurs.**

N'étant en aucun cas un repère d'agitateurs extrémistes, *Les Limbes* n'a jamais défendu la pédophilie. Contrairement à ce que clame le FN, **l'exposition que nous présentons ne comporte aucune image pédopornographique ou incitant à la pédophilie, aucun nu** : il est des mots qui ne devraient pas être employés à la légère, sous peine de les vider de leur contenu et de les banaliser. Oui, la pédophilie existe et il faut la combattre durement et intelligemment, et c'est une honte d'en faire l'occasion d'une récupération politique. Marine Fiquet et Laura Bottereau ne font nullement l'apologie de la pédophilie, bien au contraire, elles dénoncent entre autres les sévices et multiples injonctions que subissent les enfants.

L'art contemporain est régulièrement la cible de l'extrême droite : nos contempteurs déroulent ici leur discours démagogique et fielleux, réchauffé cent fois. Aucune des personnes ou des organisations qui accusent les artistes « d'incitation à la pédophilie » n'a fait l'effort de franchir notre porte pour voir l'exposition, n'a manifesté de curiosité à l'égard des œuvres présentées, ni exprimé le désir de s'engager dans un véritable dialogue. **Le FN se contente de vociférer des sentences qui condamne toute réflexion sur notre société.** Nous ne sommes pas dupes de ces manipulations et tentatives d'intimidation.

Nous ne laisserons pas le Front National insulter l'intégrité de l'Espace d'Arts Plastiques *Les Limbes*, ni le travail quotidien accompli par l'association sur le territoire stéphanois depuis 2012. **Nous œuvrons à faire connaître le rôle essentiel des artistes et de l'ensemble des acteurs de l'art et de la culture dans la construction d'un vivre ensemble sensible ; nous œuvrons pour la diversité et la démocratie culturelle, pour que chacun puisse s'épanouir et vivre dignement dans un monde sans haine, respectueux des valeurs qui soudent notre société, une société plurielle, irréductible à toute forme d'uniformisation.**

Les Limbes rappelle que selon les deux premiers articles de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine : « *La création artistique est libre.* » « *Et la diffusion de la création artistique est libre. Elle s'exerce dans le respect des principes encadrant la liberté d'expression et conformément à la première partie du code de la propriété intellectuelle* ». Par ailleurs, l'article 431-1 du code pénal précise que « *le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de menaces, l'exercice de la liberté de création artistique ou de la liberté de la diffusion de la création artistique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.*»

Par ailleurs, en vertu de l'article L122-4 de la loi 92-597 1992-07-01 annexe JORF du 03 juillet 1992 : « *toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation, ou la transformation, l'arrangement ou le reproduction par un art ou un procédé quelconque.*», nous demandons le retrait immédiat de l'ensemble des montages photographiques représentant l'exposition, son public, les artistes et leurs œuvres présentés sur le site du Front National et autres plate-formes de diffusion du parti.

**Nous nous réservons la possibilité d'engager des poursuites judiciaires à cette fin.**

Les Limbes et leurs soutiens